

## CENT MILLIARDS POUR LES PATRONS ET PLUS RIEN POUR LA FFMJC

### L'INQUIÉTUDE CHEZ LES SALARIÉS MENACÉS DE LICENCIEMENT

Macron avait dit que le jour d'après ne serait pas comme le jour d'avant. C'est tout le contraire qui se produit et le Président des riches continue de dérouler sa politique néolibérale en livrant le pilotage de notre société aux mains des dirigeants des grandes entreprises. Cent milliards pour aider les entreprises à préserver l'emploi et, résultat, Air France, Airbus, Renault licencient à tour de bras. Et ce sont nos impôts qui servent à payer cette casse sociale.

Le COVID-19 a fortement touché les plus précaires et a révélé l'urgence sociale, la nécessité d'un profond changement de politique et d'une remise à plat de notre système.

Nous attendons toujours des mesures au nom de la justice sociale !

En même temps, l'État vient de signer l'arrêt de mort de la FFMJC en faisant le choix de ne plus verser de subventions, s'appuyant sur le rapport de la Cour des comptes. Pour la CGT, ce coup est prémédité et confirme les propos de fin 2017 de l'entourage

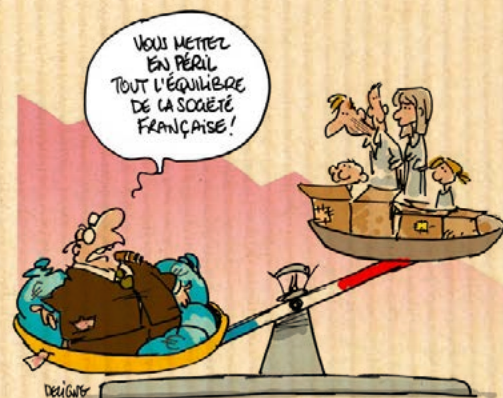
proche de Macron : « On a décidé de renforcer la police de proximité plutôt que d'implanter des MJC dans les quartiers. » C'est une volonté de confiner l'Éducation populaire dans des corpuscules confidentiels afin de limiter toute prise de conscience des citoyens sur le monde actuel.

C'est dans cette logique que le projet de loi sur la "philanthropie à la française" devrait être débattu prochainement à l'Assemblée nationale. Il rendrait de nombreuses associations dépendantes des entreprises et entraînerait la fin de la loi 1901 et des libertés qu'elle donnait.

Stéphane Hessel appelait à s'indigner, dénonçant les inégalités de richesse, le poids de la finance dans les choix politiques, et l'affaiblissement de l'héritage social du Conseil National de la Résistance.

L'indignation ne suffit plus aujourd'hui à arrêter cette escalade et de nouvelles formes de protestation doivent être inventées.

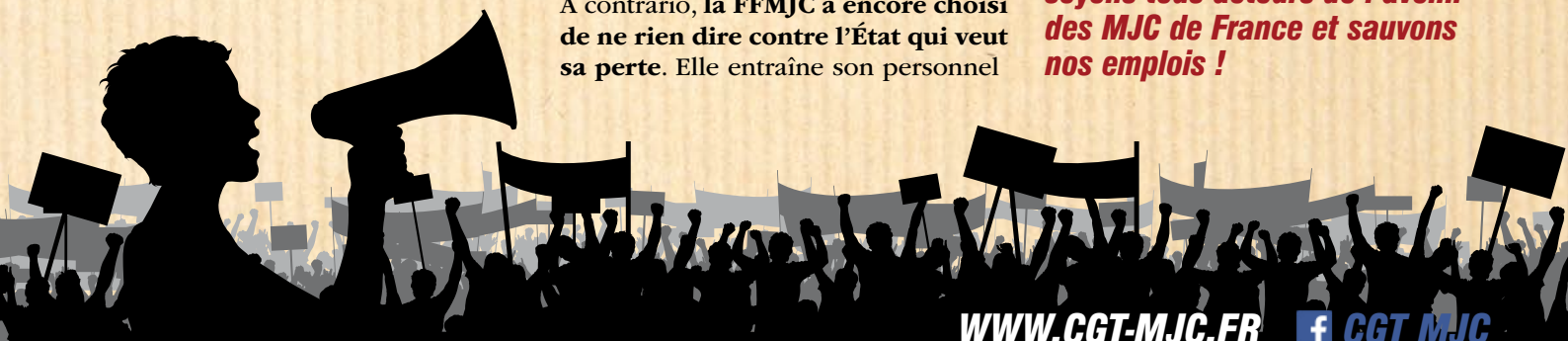
A contrario, la FFMJC a encore choisi de ne rien dire contre l'État qui veut sa perte. Elle entraîne son personnel



vers un "jour d'après" qui risque d'être fort douloureux pour les salariés qui vont se retrouver confrontés à la localisation ou au licenciement.

Notre syndicat n'accepte pas cette résignation et propose une alternative indispensable pour continuer autour de l'Union des MJC de France, afin de créer une communauté d'intérêt, du sens et des perspectives à leur action.

**Ensemble tournons la page,  
soyons tous acteurs de l'avenir  
des MJC de France et sauvons  
nos emplois !**



# L'ÉDUCATION POPULAIRE EN DANGER

## L'ÉTAT ACCÉLÈRE SA POLITIQUE DE DÉMANTÈLEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE



Comme notre syndicat le redoutait et le dénonçait dans sa **Lettre ouverte à Macron** de mai dernier, le gouvernement a bien profité de la crise sanitaire pour accélérer la mise en œuvre de sa politique de remplacement des subventions publiques aux associations par des financements privés d'entreprise et de démantèlement de la vie associative. Il a même créé une mission spéciale au titre sans équivoque : "Accélérer les alliances stratégiques entre associations et entreprises".

Cette mission a, en fait, travaillé pendant six mois, et rendu son rapport à Gabriel Attal le 7 mai dernier, en toute discrétion, lors d'un "Événement numérique dédié".

Ses rapporteurs précisent : « La mission de six mois confiée par Gabriel Attal et co-pilotée avec le Rameau nous a permis de forger des convictions et d'identifier des leviers d'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et pouvoirs publics. Cette note précise les grands enseignements de la mission et quatre chantiers de politique publique pouvant s'inscrire dans le plan de relance gouvernemental qui succèdera à la gestion de l'urgence sanitaire, ainsi que les résul-

tats et le programme d'actions (21 mesures) du rapport de la mission. »

La finalité est claire : « **Ce qui se construit aujourd'hui doit devenir la norme de demain.** »

Notre syndicat a fait une lecture attentive et critique de ce rapport qui sera mis en débat à l'Assemblée nationale très prochainement car il comporte, pour certaines mesures, des échéances à six mois, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2020. Il est très dense et très complet, il propose des objectifs, des mesures, des méthodes, de la formation, un calendrier. Il utilise une sémantique "à la Macron" qui tourne autour de la notion d'alliance, de démarche apprenante, de Collective Impact à la française... mais c'est pour mieux faire passer le véritable projet qui comporte trois actes majeurs.

### UN BOULEVERSEMENT POLITIQUE SYSTÉMIQUE

C'est un texte éminemment politique qui définit un autre système d'organisation de la société, avec des rôles clairement attribués à chaque partie.

**Extrait :** « Partout sur nos territoires nous observons ces dernières semaines un élan spontané vers l'alliance : pour trouver une solution face à l'urgence, pour proposer une nouvelle organisation temporaire, pour agir vite, pour accroître l'efficacité et l'agilité, les services de l'État, les collectivités territoriales, facilitent, voire coordonnent, l'action des opérateurs associatifs qui eux-mêmes s'appuient sur l'engagement des citoyens bénévoles et comptent sur le soutien financier, matériel ou logistique des acteurs économiques. »

#### En résumé :

- Les associations sont des opérateurs
- Les acteurs économiques (entreprises) apportent les moyens financiers, matériels et logistiques
- Les services de l'État et les collectivités territoriales facilitent et coordonnent.

#### En d'autres termes :

- Les associations exécutent, de préférence avec des bénévoles
- Les entreprises financent
- L'État supervise mais se désengage.

### UN CONTOURNEMENT DE LA LOI DE 1901

Après avoir tenté nombre de fois ces dernières années de réformer la loi de 1901, le rapport préconise, de manière insidieuse, un changement de stratégie : créer une nouvelle forme juridique d'entreprise pour mener à bien ces "alliances". Ce nouveau statut viendrait se substituer au statut associatif et se dénommerait "**société de bien commun**". Celle-ci serait bien sûr hybride c'est-à-dire, en langage macronien, qu'elle « permettrait d'associer durablement des acteurs publics et privés dans un projet partagé, fondé sur un modèle socio-économique durable ».

## UN DÉVOIEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR FORMATER LA JEUNESSE À CES NOUVEAUX MÉTIERS

Le ministre de l'Éducation Blanquer n'est pas en reste pour accompagner cette réforme néfaste initiée par son ex-secrétaire d'État à la jeunesse et à la vie associative.

Le rapport recommande ainsi, de « Lancer un plan d'éducation et de formation initiale et continue à l'engagement et à la logique partenariale : éduquer à penser autrement pour faire ensemble autrement est un enjeu majeur de la transition vers un nouveau modèle ; les futurs citoyens, les entrepreneurs, les administrations, les travailleurs de chaque secteur doivent être formés pour devenir acteurs de ce changement ».

Voici quelques propositions significatives du rapport :

- Dès l'école, encourager, et ce tout au long de la scolarité, au développement de la culture de l'engagement
- S'inspirer et généraliser les initiatives existantes : École de la Philanthropie, Bâtisseurs du possible, Entreprendre pour apprendre...
- Dans l'enseignement supérieur, former en masse, sur tous les territoires, dans tous les secteurs (privés et publics), les **"forces vives de la transition"**. Pour répondre à l'émergence de nouveaux modèles économiques
- Les nouvelles générations doivent être formées aux **nouveaux métiers**, et maîtriser de nouvelles compétences dont celles du **management collaboratif**.

- Les postes **FONJEP** peuvent devenir de véritables "catalyseurs territoriaux" qui permettraient, outre la coordination entre les acteurs associatifs d'un territoire, de l'élargir à une dynamique d'impact collectif avec les autres acteurs autour des défis locaux.
- La force de frappe des **jeunes en service civique** pourrait donner lieu à un programme dédié aux alliances afin de porter la pédagogie et le socle commun de connaissance au plus près des acteurs locaux.

## UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR POURSUIVRE ET ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE

Depuis juillet, la nouvelle secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement, en remplacement de Gabriel Attal, n'est autre que Sarah El Haïry, députée MODEM en charge de ce dossier à l'Assemblée nationale. Elle a établi et remis au premier ministre, avec sa collègue du Val d'Oise Naïma Moutchou, le fameux rapport sur **"La philanthropie à la française"**, qui, via trente-cinq propositions politiques, structurelles et fiscales, vise, comme elle l'écrit en introduction à « **approcher pour la première fois la philanthropie comme un sujet potentiel de politique publique à part entière** ».

Nul doute qu'elle a bien été choisie pour mettre en place toutes ces mesures, mais aussi le programme "En Marche" de 2017 qui préconisait : « *Parce qu'il est aujourd'hui indispensable de mobiliser toutes les ressources pour faire face aux enjeux de notre société, nous souhaitons développer le mécénat des particuliers et des entreprises.* »

Malgré l'incitation fiscale instaurée depuis 2003, la philanthropie est encore insuffisamment répandue en France. Pourtant elle constitue un levier important du développement des acteurs de l'ESS à but non lucratif. Pour ce faire, nous proposons :

- De garantir aux bénéficiaires comme aux mécènes, un environnement fiscal stabilisé : nous maintiendrons les avantages fiscaux sur la durée du quinquennat ;
- De promouvoir la philanthropie au travers d'une "journée de la générosité" dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à l'intérêt général ;
- De travailler avec l'ensemble des acteurs de la philanthropie à un toilettage de la réglementation fiscale tenant compte des nouveaux enjeux de l'ESS. »

## POUR LA CGT, LA PHILANTHROPIE, C'EST L'INVERSE DE LA SOLIDARITÉ !

- C'est confier au secteur privé et marchand la question sociale
- C'est proposer des solutions individuelles privées à des questions sociales collectives.
- C'est une démission de l'État
- C'est un dévoiement et un contournement de la loi de 1901
- C'est un dévoiement et un détournement des fonds du "plan de relance économique".

## NOUS LANÇONS UN APPEL AUX ACTEURS ET PARTENAIRES DES MJC :

Face à ces constats, l'union générale FERC-CGT des salariés des MJC et de leurs fédérations appelle les acteurs des MJC à demander :

- Le rétablissement par l'État des CPO Culture et Jeunesse pour la FFMJC
- L'abondement par l'État d'un plan de relance de la vie associative proportionnel à notre poids économique et à notre utilité sociale.
- L'abondement par l'État des dotations globales de fonctionnement destinées aux collectivités territoriales au même titre que pour les entreprises.
- L'arrêt immédiat des logiques libérales commercialisant le secteur associatif qui conduirait à la même catastrophe que celle de l'Hôpital public.
- Une prise de position collective des Fédérations d'Éducation populaire allant dans ce sens.

LES VALEURS DE L'ANIMATION



Y'EN A  
AUCUNE  
CÔTÉE EN  
BOURSE !

# FFMJC : UNE FAILLITE PROGRAMMÉE !

## LES SALARIÉS VONT PAYER LES POTS CASSÉS !

La situation économique et financière de la FFMJC n'a eu de cesse de se dégrader depuis plusieurs années. Rappelons les faits marquants qui la plongent aujourd'hui à la veille d'une liquidation judiciaire, qui semble malheureusement la seule issue possible.

L'histoire de la FFMJC a été malheureusement trop marquée de crises profondes provoquées par des dirigeants peu scrupuleux, plus préoccupés par leur intérêt personnel que par la mission d'intérêt général dont ils devaient être porteurs.

En 2006, sous la présidence de Gilles Rouby, Gilles Le Bail est recruté comme délégué général. Ce manipulateur narcissique va plonger la FFMJC dans les dettes jusqu'au redressement judiciaire, suivi d'une période d'obser-

vation qui durera de 2012 à 2013. Au passage, il se servira abondamment dans les caisses avec la carte bleue de la FFMJC. Pour l'anecdote, malgré sa condamnation, l'argent dérobé ne lui a toujours pas été réclamé par les dirigeants de la FFMJC.

Contrairement aux syndicats CFDT et SUD, **La CGT n'a pas soutenu le plan de redressement élaboré par la FFMJC**, persuadée qu'il menait la FFMJC à la catastrophe, car fondé sur des hypothèses peu crédibles. **Notre syndicat proposera une alternative autour de l'union des MJC de France et le développement de l'emploi fédéral s'appuyant sur une formation au métier de directeur.**

De 2014 à ce jour, la FFMJC a argué que ses difficultés étaient essentielle-

ment liées à un problème de trésorerie, alors que les exercices comptables sont chaque année déficitaires, malgré des budgets prévisionnels équilibrés voire excédentaires, ce qui relève plus d'un problème de gestion. Les déficits cumulés accentuent les problèmes de trésorerie, bien réels par ailleurs, et **la FFMJC est dans l'incapacité de payer la totalité des cotisations sociales.**

En juin 2019, l'URSSAF bloque les comptes de la FFMJC, ce qui entraînera une difficulté pour verser les salaires. Un moratoire est cependant obtenu afin que les dettes sociales soient étalées sur trois ans.

Le 23 juin 2020, le Commissaire aux comptes, après avoir rempli sa mission, écrit au président de la FFMJC :



Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre mission et conformément à nos entretiens nous avons, notamment, relevé les faits suivants :

- les fonds propres de la fédération sont négatifs à hauteur de 5 563 K€ compte tenu d'une nouvelle perte de l'exercice de 871 K€,
- un résultat de l'exercice déficitaire de 871 K€ contre un résultat 2019 budgété excédentaire de 153 K€ (budget mis à jour le 18 mai 2019),
- des pertes cumulées au cours des trois derniers exercices pour un montant total de 1 901 K€.

Compte tenu de la situation, nous pensons que les faits mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'association.

Avant même le Commissaire aux comptes, **le CSE a pris ses responsabilités et exercé son droit d'alerte économique** au cours de sa séance du 2 juin. **Seuls les élus CGT ont voté cette mesure.** Ils ont pris leur responsabilité vis-à-vis des salariés, malgré les pressions du président du CSE, Pierre Vian, qui tentera de les freiner en abusant de son droit de vote, heureusement sans succès.

Au cours du Conseil d'administration de la FFMJC du 27 juillet dernier, le président Gérard Abonneau expose la situation et diverses mesures aussi irréalistes les unes que les autres, comme de **se séparer de tous les di-**

**recteurs de MJC** et de ne garder que les DSP et des salariés du siège. Un prêt garanti par l'état (PGE) est aussi envisagé, de même **qu'un rapprochement avec la Confédération des MJC de France.**

Dans ce marasme économique, difficile de s'y retrouver, mais les grandes manœuvres vont bon train, en particulier au niveau des fédérations régionales Lorraine, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne.

Le 5 septembre dernier, lors du dernier CA, le président annonce que la DJEPVA ne versera pas sa subvention, en réaction au rapport défavorable de

la Cour des comptes. **La trésorerie ne permettrait pas de payer les salaires dès la fin novembre. Le Commissaire aux comptes porte son alerte au niveau 3 et demande au président de convoquer l'Assemblée générale, la réponse du Conseil d'administration n'étant pas de nature à le rassurer.** Celle-ci est fixée au 26 et 27 septembre 2020 à Dijon. Le prêt garanti par l'État servirait à financer un plan social de licenciement économique de salariés sans poste et de salariés ayant l'âge de partir en retraite.

Les mesures annoncées semblent dérisoires par rapport à l'importance de la dette et ne sont pas de nature à ras-

surer notre syndicat qui se prépare à toute éventualité. Dans l'hypothèse d'une liquidation, l'option de la localisation serait la pire des choses car certains collègues pourraient ne pas être réembauchés sur leur poste et seront mis en concurrence avec des candidatures extérieures. Des postes insuffisamment financés seront supprimés. L'emploi régional semble être la meilleure alternative pour éviter la perte de poste.

La survie de la FFMJC, même débarrassée de l'emploi des directeurs fédéraux, est-elle crédible ? Compte tenu du montant des dettes, ce ne semble pas être le cas. Et certainement pas souhaitable à cette "nouvelle fédération" qui n'aura plus les moyens de mener son projet politique ni de rembourser ses dettes. La liquidation judiciaire semble inévitable. Et c'est bien l'ensemble des cadres et employés de la FFMJC qui perdront leur emploi. Faire croire le contraire est la seule stratégie d'une direction aux abois qui craint, à juste titre, la réaction de ses salariés.



## DÉRAPAGE ET DISCRIMINATION SYNDICALE À LA FFMJC !

# L'UG FERC-CGT ALERTE LE DÉFENSEUR DES DROITS

La FFMJC n'aime pas la CGT car notre syndicat est respectueux des règles démocratiques, exerce un contrôle économique rigoureux et une défense sans faille des salariés. Après l'annulation des élections du collège cadre, l'employeur se devait de convoquer le CSE et de fixer son ordre du jour avec le collège employés restant. Celui-ci s'est réuni le 1er septembre 2020 avec comme point d'ordre du jour l'élection du bureau. Pour rappel, le 10 octobre 2019, la liste CGT a remporté au deuxième tour les élections par 19 voix contre 17 pour la liste CFDT-SUD-UNSA. Cependant, quatre candidats titulaires ont été élus avec une répartition égalitaire soit deux pour chaque liste.

L'article 2141-7 du code du travail spécifie que l'employeur ne peut user d'un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale. Le Président du CSE ayant le droit de vote pour l'élection des postes de secrétaire et de trésorier, aurait dû ne pas prendre parti et favoriser une organisation syndicale. Cependant il votait pour les candidats de la liste CFDT-SUD-UNSA qui ne demandait pas mieux, affirmant même ouvertement sa préférence pour un syndicat et son peu de respect pour le code du travail.

Il ne respectait pas non plus le règlement intérieur du CSE qui spécifie que la trésorière adjointe élue devait prendre la fonction de trésorière et pour cause elle est élue de la liste CGT.

Les pratiques déviantes du Président du CSE, Pierre Vian, sont graves et choquantes. Elles sont indignes d'une fédération d'Éducation populaire reconnue d'utilité publique, ce qui lui impose un fonctionnement démocratique des instances et un respect des organisations syndicales.

Pierre Vian n'en est pas à son premier coup d'essai. Citons par exemple le délit d'entrave de l'employeur survenu au cours du CSE du 2 juin 2020. Non satisfait du droit d'alerte voté par les élus majoritaires CGT, il avait tenté d'imposer son vote, déclarant même que la



voix du Président était prépondérante afin d'empêcher cette résolution d'être adoptée.

Le rapport d'expertise sur les comptes du comité d'entreprise de la DUP gérés par l'ancienne majorité CFDT-SUD-UNSA a révélé des dysfonctionnements importants dont certains pourraient même être répréhensibles pénalement. L'employeur garant du bon fonctionnement de l'instance, n'a émis aucun avis sur les irrégularités commises, son silence pouvant être assimilé à un cautionnement. A ce sujet, notre syndicat a déclaré que des leçons devaient être tirées des erreurs précédentes pour construire une instance plus rigoureuse.

Par ses pratiques lors du CSE du 1er septembre, la FFMJC ne s'inscrit pas dans cette logique.

Alerté par courrier par le syndicat CGT, le Président de la FFMJC Gérard Abonneau, au cours du Conseil d'administration du 5 septembre, cautionnait ses pratiques, n'ayant même pas l'honnêteté de communiquer notre lettre à tous les administrateurs qui se seraient sûrement offusqués par ces actes. Quelle transparence !

Notre syndicat s'est rapproché de ses avocats pour étudier les suites à envisager. Nous continuerons à dénoncer sans aucune complaisance, tout acte de discrimination qu'elle soit syndicale, sexiste ou raciale non conforme à l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

# PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS FERC-CGT AUX ÉLECTIONS DU COLLÈGE CADRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA FFMJC



## POUR PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DE TOUS LES SALARIÉS ET ASSURER LEUR DÉFENSE DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE ÉCONOMIQUE DE LA FFMJC VOTEZ CGT !

Historiquement le **syndicat CGT** est **membre fondateur de la FFMJC** et à l'origine de la convention collective de 1972. Il a toujours été **un syndicat co-gestionnaire actif** et force de propositions dans le développement de la FFMJC.

Aujourd'hui, la situation économique et financière de la FFMJC démontre, malgré une capacité de résistance, l'échec du plan de redressement de 2012, et nous fait craindre, encore plus qu'hier, **une possible liquidation dans un avenir très proche** au regard du niveau important et jamais atteint des dettes et d'une trésorerie exsangue. Depuis les dernières élections d'octobre 2019, la dégradation financière s'est accélérée avec un exercice 2019 déficitaire de 871 147 € entraînant **un droit d'alerte de niveau 3 du Commissaire aux comptes et du CSE**, d'ailleurs voté seulement par les élus CGT, en responsabilité devant la situation critique de la FFMJC. Après le ministère de la Culture, la DJEPVA vient d'annoncer récemment le non versement de sa subvention 2020 et c'est un nouveau coup dur pour la FFMJC.

Sur le terrain, les salariés continuent le travail avec une épée de Damoclès permanente au-dessus de leur tête, qui n'apporte pas la sérénité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. A ce titre, les Maisons des Jeunes et de la Culture et leurs salariés ont besoin d'une fédération forte, responsable, innovante et engagée afin de permettre

le redressement d'une FFMJC dont les MJC ont besoin pour s'appuyer sur une représentation saine et pérenne. A contrario, le projet conduit par les dirigeants actuels, qui a consisté à accompagner la politique de l'État, connaît ses limites et n'obtient plus aucune reconnaissance, son manque de visibilité étant même dénoncé par la Cour des comptes.

L'accord d'entreprise de 2019 - que la CGT n'a pas signé - a diminué les avantages de certains salariés qui ont perdu l'indemnité logement, et vu leur progression salariale réduite par la diminution du nombre de points d'ancienneté. Et l'économie réalisée sur le dos des salariés ne porte même pas ses fruits aujourd'hui !

Durant cette année, les élus CGT ont eu à cœur de **défendre des collègues en situation de souffrance** par l'action du CSSCT, de demander des comptes de manière régulière à l'employeur et d'alerter sur la situation économique. Ils ont **développé les Activités Sociales et Culturelles du CSE** en augmentant les chèques cadeaux, en contribuant au Noël des enfants et en doublant le montant des chèques vacances. Leur distribution aurait dû avoir lieu avant les vacances mais l'employeur n'a pas fourni la liste des salariés en temps malgré plusieurs sollicitations, et l'annulation des élections a empêché de réaliser la commande.

**Notre liste d'ouverture est composée de femmes et d'hommes qui ne sont pas tou.te.s syndiqué.e.s à la CGT mais qui partagent les mêmes aspirations et qui proposent un projet politique dans ce qu'il a de plus noble autour du rassemblement des MJC de France et la défense de nos métiers pour :**

- Restaurer et développer la puissance d'agir des citoyens par l'Éducation populaire.
- Faire vivre la démocratie participative sur un territoire.
- Transmettre du savoir et faire vivre le débat public.

### **Pourquoi voter pour notre liste ?**

Soyons réalistes et regardons la réalité en face : la situation économique de la FFMJC ne permet pas d'envisager un avenir au-delà de quelques mois au plus, même s'il est toujours permis d'espérer, et nous sommes convaincus que l'emploi national reste essentiel. Dans ce contexte, les élections sont primordiales car il s'agit de choisir le syndicat qui assurera au mieux la défense de chaque salarié, en particulier dans le cas d'une liquidation.

**Dans ce contexte de crise, les élus CGT s'engagent :**

- A poursuivre leur mission de contrôle économique de la FFMJC afin de porter des exigences concernant la gestion financière, et ceci sans aucune complaisance.
- A mettre en place des assemblées des personnels par visioconférence

# VOTER LA CGT



## AGIR PLUTÔT QUE SUBIR !

afin d'informer chaque salarié et prendre des décisions partagées.

- A remplir leur mission par l'intermédiaire de leurs représentants devant le Tribunal judiciaire dans le cadre d'un redressement ou d'une liquidation.
- A veiller à ce que les salariés perçoivent leurs salaires, y compris avec les AGS.
- A garantir l'équité des droits des salariés dans le cadre d'éventuels plans sociaux.
- A favoriser tout projet de poursuite de l'activité dans l'intérêt des salariés.
- A protéger les intérêts des salariés relatifs au capital financier du CSE, dans le respect des lois existantes dans ce domaine.

Vos élus CGT s'appuieront sur un syndicat disposant de moyens humains et d'un service juridique à l'écoute des professionnels en capacité:

- D'accompagner les salariés dans un processus de transfert d'employeur et dans la négociation sur la reprise de leur ancienneté et de leurs avantages.
- De saisir le conseil des Prud'hommes sur les questions relatives à la perte de salaire du fait du nouvel accord d'entreprise et pour toute problématique liée à un licenciement économique.
- D'autre part l'UG FERC-CGT lutte et interpelle l'État contre le projet de loi qui sera voté à l'automne concernant la "philanthropie à la française" qui mettrait les associations, dont les MJC, dans une situation de dépendance des entreprises pour leur financement.
- Il s'oppose au projet d'avenant sur les salaires de la convention collective de l'animation (ÉCLAT) qui vise à leur diminution par la suppression du déroulement de carrière et que l'organisation patronale (CNEA) veut faire passer en force avec la complicité des syndicats CFDT, FO et UNSA.

**IMPORTANT :** Ne vous trompez pas de vote ! Le Comité Social et Économique regroupe les trois instances représentatives du personnel que sont : les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CNE) et la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT). D'autre part, la représentativité d'un syndicat s'acquiert dès le premier tour des élections et est très importante pour affirmer nos positions au sein de la branche.

**VOTEZ ET FAITES  
VOTER POUR LES  
CANDIDATES ET  
LES CANDIDATS  
DE LA LISTE  
D'OUVERTURE DE  
LA FERC-CGT !**

## COLLÈGE CADRES

### TITULAIRES

**RÉMI GROSSET  
VIRGINIE FUSCIARDI  
LAURENT ANDRIEUX  
MARIE-JOSÉE LEROUZIC  
JACQUES SPIGOLON  
STÉPHANIE BRETON  
FRANCOIS CHASTAIN**

### SUPLÉANTS

**NICOLAS NEVEU  
SYLVIE TROUBOUL  
FABRICE MONTIGNON  
NADINE ROYER-BESSAC  
JEAN-PIERRE LANGUIL  
PASCALE DELOBEL  
LIONEL PETITDIDIER**



# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA FFMJC

## L'EMPLOYEUR ET LA LISTE CFDT-SUD-UNSA PRIVENT LES SALARIÉS D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES !

Les élus de la liste CFDT-SUD-UNSA, mauvais perdants, et soutenus par l'employeur, ont contesté l'élection du collège cadre du CSE car la CGT n'avait gagné que d'une voix. Leur contestation ayant abouti suite à l'audience du tribunal du 2 juillet, les Activités Sociales et Culturelles (ASC) n'ont pas pu être réalisées. La secrétaire et la trésorière du CSE n'étant dès lors plus élues, elles ne pouvaient plus commander les chèques vacances.

Depuis leur élection, en octobre 2019, les élus CGT au CSE ont rencontré de nombreuses difficultés dans l'organisation des ASC au bénéfice des salariés, et il nous paraît important de l'expliquer, de nombreuses rumeurs et fausses informations circulant dans le but de discréditer les élus CGT.

Le 10 octobre 2019, le deuxième tour des élections au CSE donne la majorité à la CGT dans les deux collèges.

Non satisfait du résultat, le Président du CSE, Pierre Vian, mettra un mois pour convoquer l'instance.

Le 5 novembre 2019, la réunion d'installation du CSE est boycottée par les élus de la liste CFDT-SUD-UNSA, car l'employeur a oublié - volontairement ? - de convoquer deux membres suppléants de leur liste. La transmission de la DUP au nouveau CSE ne peut donc avoir lieu.

Le 14 novembre 2019, nouvelle réunion d'installation du CSE, à nouveau perturbée par les élus CFDT-SUD-UNSA qui, cette fois, ne remplissent pas leurs obligations et ne fournissent aucun élément de bilan pour permettre à la nouvelle majorité d'exercer son mandat. La transmission (« dévolution ») des biens de l'ancienne DUP ne peut se faire, **alors qu'il y a plus d'un million d'euros au compte de fonctionnement**, et que c'était la seule possibilité de transférer une partie de cette somme sur le compte des ASC. Cet

acte grave des élus de la liste CFDT-SUD-UNSA **prive ainsi les salariés de ce million d'euros** qui ne pourra être ensuite affecté qu'au fonctionnement du CSE. Les élus CGT votent l'augmentation des activités sociales au niveau des chèques cadeaux ainsi que le Noël des enfants.

Le 16 décembre 2019, l'employeur reporte à nouveau la réunion du CSE.

pandémie de COVID-19. Le solde des activités sociales de 2019 ne peut être engagé.

Le 16 avril 2020, le rapport d'expert sur les comptes financiers de la DUP est présenté. Il révèle de nombreuses irrégularités financières commises par l'ancienne majorité CFDT-SUD-UNSA, dont certaines engagent leur responsabilité pénale. Ce rapport est disponible sur notre site [mjc-cgt.fr](http://mjc-cgt.fr).

Mi-mai, les élus engagent les commandes relatives aux demandes tardives de salariés ainsi que les chèques cadeaux de salariés n'ayant fait aucune demande en fin d'année. Il s'avère que la majorité CFDT-SUD-UNSA ne leur en attribuait pas, et la majorité CGT a voulu rompre avec cette pratique discriminatoire.

Le 2 juin 2020, **les élus CGT proposent de doubler le montant des ASC** distribuées avant l'été.

L'employeur n'ayant pas versé sa subvention au CSE pour le premier trimestre, la commande de chèques vacances ne peut pas être engagée.

Début juillet 2020, l'employeur n'avait toujours pas fourni la liste des salariés pour établir les montants des chèques vacances et les commander.

Cette énumération de faits montre certaines des difficultés rencontrées par la majorité CGT pour faire fonctionner le CSE. **Les salariés en sont malheureusement les victimes.**

Maintenant que la FFMJC rencontre de graves difficultés financières pouvant entraîner une liquidation, la question de la dévolution des biens du CSE va se poser, et inquiète légitimement les salariés. **Les élus CGT s'engagent à tout faire pour que cette dévolution soit conforme à la loi et préserve les intérêts des salariés.**

LA SEULE PROTECTION DES SALARIÉS...  
LE SYNDICAT !!...



Le 31 décembre 2019, la FFMJC verse enfin une partie de la subvention 2019, permettant d'organiser les activités sociales de fin d'année, qui sont engagées en janvier.

Le 14 janvier 2020 seulement, l'ancien secrétaire de la DUP présente enfin son rapport de gestion qui aurait dû être produit dès le 14 novembre. Mais ce rapport présente des anomalies et les documents comptables ne sont toujours pas fournis.

Le 11 février 2020, les élus CFDT-SUD-UNSA boycottent encore la réunion de CSE. Constatant l'absence de nombreux documents financiers, **les élus CGT décident d'engager une expertise financière sur les comptes de la DUP de 2017 à 2019.**

De mars à mi-mai, toutes les commandes de chèques vacances et chèques cadeaux sont suspendues par les organismes qui les délivrent, du fait de la crise sanitaire liée à la

# BILAN DE LA GESTION DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE LA FFMJC DE 2017 À 2019 PAR L'UNION CFDT-SUD-UNSA

## UN RAPPORT POINTE DE GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS ET DES DÉTOURNEMENTS DE FONDS !

Rappel historique : jusqu'aux élections d'octobre 2019, la représentation du personnel et la gestion du Comité d'Entreprise étaient assurés dans le cadre d'une DUP par une majorité CFDT-SUD-UNSA issue des élections d'octobre 2016. En octobre 2019, les élections au CSE donnaient la majorité à la liste CGT.

Le secrétaire et le trésorier de la DUP sortants devaient fournir, dès le changement de majorité, en octobre, l'intégralité des documents comptables nécessaires à la gestion du CSE. Après plusieurs relances restées vaines, les nouveaux élus CGT décidaient au cours de la réunion du 11 février 2020 de **mandater un cabinet d'audit financier pour expertiser les comptes de la DUP de 2017 à 2019**. Le cabinet RMA-Audit présenta son rapport au cours de la séance du CSE du 2 avril. Il déplorait que certaines pièces n'aient toujours pas été transmises comme la loi l'impose. Cependant les éléments suivants ont été mis en évidence :

- **La séparation obligatoire des budgets de fonctionnement et des activités sociales n'a pas été respectée.** Cela concerne notamment un transfert de 68 000 € du budget de fonctionnement aux activités sociales, en mai 2019, que le secrétaire de la DUP a fait voter à tous les élus alors que **c'était totalement interdit et condamnable pénalement**.

**CE QUE DIT LA LOI :** Le fait de dépenser l'argent remis au comité d'entreprise à l'usage de son fonctionnement économique et juridique pour une autre destination tombe sous le coup de la loi pénale. L'article 314-1 du code pénal prévoit que : *« L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »*

Bizarrement cette écriture se retrouve d'ailleurs dans les comptes pour 90 000 €. D'autre part, il a été constaté qu'il était courant que **le trésorier de la DUP fasse crédit à la FFMJC** et finance les activités

sociales en prélevant des sommes sur le budget de fonctionnement. **Là encore il s'agit d'opérations illicites.** Il s'agit d'avances qui se sont avérées difficiles à suivre dans la comptabilité de l'ex-majorité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le bureau de la DUP ne s'est jamais empressé pour obtenir les versements obligatoires de la FFMJC, mais a préféré dépouiller, illégalement, le budget de son fonctionnement pour pallier ces défauts de versements.

- L'état des contrats en cours transmis par la DUP au CSE ne mentionne pas l'expert comptable de la DUP dont la délibération précisait sa mission et ses honoraires n'a jamais été votée, pourtant payé 3 000 € en janvier 2020, alors qu'il n'a jamais fourni un seul document comptable. Bizarrement, les comptes du CSE font de plus état de 1 080 € d'honoraires.
- **Un stock de chèques cadeaux périmés a été retrouvé pour une somme de 1 500 €** ainsi qu'un stock de 500 € de chèques vacances en cours de validité, qui ne figuraient pas dans le rapport de gestion présenté et que l'on pourrait donc faire qualifier de faux en écriture.
- Pour la gestion des Activités Sociales et Culturelles du Comité d'Entreprise, le secrétaire de la DUP a engagé le CSE avec la société PROWEB-CE en mai 2019 pour **une somme de plus**

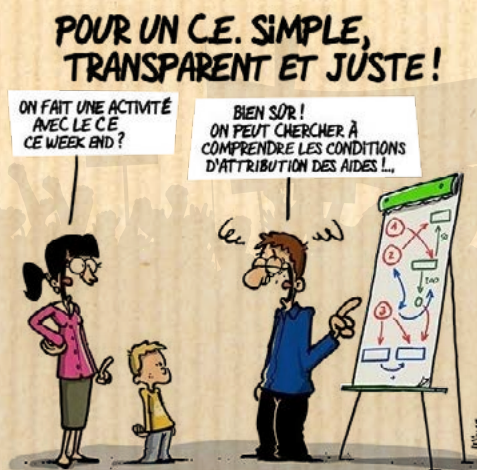
**de 47 000 € sur quatre ans**, après un vote ne précisant ni le montant ni la durée du contrat. Il s'est avéré que le choix de cette plateforme n'était pas pertinent, car complètement surdimensionnée, compte tenu des effectifs de la FFMJC. Et depuis mai 2019, jusqu'aux élections d'octobre 2019, la majorité sortante s'est révélée incapable de la mettre en place. En résumé : nous sommes engagés à notre insu pour quatre ans à payer fort cher pour une plateforme inutile que la DUP a été incapable de mettre en place ! Chapeau, les artistes !

- Le suivi des prêts aux salariés a montré de nombreuses erreurs démontrant un laxisme dans leur gestion.
- Une prime de rupture conventionnelle de 3 000 € a été versée à la salariée de la DUP sans aucune validation des élus.
- Le trésorier de la DUP n'a pas présenté de rapport de gestion pour les années 2017 et 2018. Le rapport de gestion de 2019 comporte des incohérences avec les relevés bancaires.
- Et cet inventaire n'est qu'un aperçu des problèmes de gestion de l'ancienne majorité !

- Certaines pièces comptables de l'année 2019 ne sont toujours pas fournies. Pourquoi ce manque de transparence ? Est-ce au motif qu'un relevé de compte bancaire comporte une facture de restaurant très importante dont nous n'avons trouvé aucune explication ?

L'intégralité du rapport est accessible sur notre site Internet: [www.cgt-mjc.fr](http://www.cgt-mjc.fr)

Les élus du CSE de l'ancienne majorité CFDT-SUD-UNSA ont reconnu leur responsabilité dans les erreurs commises sur cette période, sans pouvoir fournir d'explication. Oseront-ils se présenter aux prochaines élections ? Quelles garanties sur leur gestion future pourront-ils donner aux salariés ? Les électeurs devront être vigilants dans le choix de leurs élus au CSE !



# EN RÉPONSE À LA PRÉCARISATION DANS LE SECTEUR DE L'ANIMATION...

## LE CNEA VEUT BAISSER LES SALAIRES !

Le CNEA, organisation patronale du secteur associatif, projette de diminuer les salaires dans une logique comparable à celle du MEDEF. Profitant de la demande de l'Union Syndicale Solidaires et de la CGT de travailler sur la question des bas salaires qui avoisinent le SMIC dans notre secteur d'activité, le CNEA propose de signer **un nouvel avenant qui précarise encore plus** les salarié-e-s des associations :

### Le CNEA veut une double valeur de points :

La valeur V1 concernerait juste le premier groupe (245 points). La valeur V2 s'appliquerait sur le delta entre les points du premier groupe et le coefficient du de la salarié-e mais elle concernerait aussi les points d'ancienneté. Elle serait en principe inférieure à V1.

### Le CNEA veut supprimer le déroulement de carrière :

A l'origine les salariés voyaient augmenter tous les ans leur nombre de points d'ancienneté de 4 points en

moyenne. Le déroulement de carrière avait entraîné une augmentation de l'ancienneté équivalente à 4 points tous les deux ans et un rattrapage des points manquants après plusieurs années de présence. Le CNEA propose de maintenir l'ancienneté à 4 points tous les deux ans.

### Le CNEA veut geler la valeur du point :

Dans l'avenant proposé la valeur du point serait égale à celle actuelle soit 6,32 € au premier janvier 2022. À la négociation annuelle de juin, le CNEA a accordé 0 augmentation pour 2021 !

### Le CNEA veut instaurer des primes au mérite :

Tous les quatre ans un entretien obligatoire permettrait de regarder l'évolution du de la salarié-e en termes de compétences et une prime pourrait lui être versée. Ces entretiens professionnels obligatoires existent déjà



mais ne sont pas effectués par tous les employeurs et ceux proposés par le CNEA n'apportent rien de plus. Pour les salarié-e-s du secteur associatif le "jour d'après" risque d'être pire que le jour d'avant, et pourtant le rapport de branche dénonce leur précarité.

La CGT et l'Union Syndicale Solidaires proposent d'autres solutions exposées ci-après dans un tableau comparant nos propositions syndicales au projet du CNEA.

| RUBRIQUE                                            | Le jour d'avant ou la convention collective actuelle          | Le jour d'après ou l'avenant proposé par le CNEA                        | Les propositions des syndicats FERC CGT et SOLIDAIRES                            |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Ancienneté                                          | 4 points tous les <b>deux ans</b>                             | 4 points tous les <b>deux ans</b>                                       | 4 points <b>tous les ans</b>                                                     |
| Évolution professionnelle / Déroulement de carrière | Progression par période équivalente à 4 points par an         | <b>DANGER</b><br><b>suppression</b>                                     | Remplacement par une <b>meilleure valorisation de l'ancienneté</b>               |
| Primes au mérite                                    | La convention n'interdit pas l'employeur de donner des primes | Aucune obligation. <b>DANGER</b><br>traitement différencié des salariés | <b>Contre</b> le système de prime au mérite                                      |
| Double <b>valeur de points</b>                      | Une seule valeur                                              | Deux valeurs de points<br><br><b>DANGER</b> perte de pouvoir d'achat    | <b>Contre</b> la double valeur de points                                         |
| Valeur du point au 1er janv. 2022                   | <b>6,32 €</b>                                                 | 6,32 € pour V1 et V2 <b>MISERE</b>                                      | <b>6,50 €</b>                                                                    |
| Groupe A                                            | <b>245 points</b>                                             | <b>245 points</b><br><br><b>MISERE</b>                                  | <b>Suppression du groupe A</b><br>positionné sur le groupe B à <b>275 points</b> |
| Coefficients en points des groupes                  | Voir grille convention (départ à 245)                         | Inchangé                                                                | <b>Augmentation de 20 points</b><br>pour les grilles de B à E                    |

Les salarié-e-s du secteur associatif qui subissent déjà des conditions de travail parfois déplorables car souvent confrontés au temps partiel, à des horaires compliqués, au manque de formation, à des publics difficiles, au manque de moyens, **ne peuvent pas accepter la politique du CNEA consistant à baisser leur salaire.** Nous avons appelé les autres syndicats représentatifs de la branche, FO, CFDT et UNSA, à nous rejoindre sur nos propositions, mais en vain. La CGT et SOLIDAIRES appellent tous les salariés à dénoncer la

politique du CNEA auprès de leurs employeurs respectifs et de tous les administrateurs du CNEA afin d'**engager le débat de la juste revalorisation des salaires** de la branche animation.

Pressé d'en finir, en plein mois de juillet, le CNEA a voulu inventer la négociation par mail et essayer de faire signer dans la précipitation, au mépris des règles de droit, cet avenant de modification des règles de rémunération... La FERC-CGT a réagi et a annoncé sa vive opposition. Le

CNEA a reculé. L'avenant sera à nouveau discuté le 1er octobre en réunion officielle de la CMPPNI. Cette première victoire en appelle d'autres. Ce n'est qu'une première étape. Car ce projet d'avenant ne répond pas du tout aux besoins des travailleur-euses du secteur et à la nécessité d'augmenter d'une manière substantielle leurs rémunérations.

**Il est nécessaire de construire dès septembre une mobilisation d'ampleur pour obtenir un accord de rémunération digne de ce nom.**



## CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ÉCLAT

# UN GUIDE CRITIQUE DE LA FERC POUR MIEUX COMPRENDRE

Le collectif Animation/Associations de la FERC-CGT vous propose un guide critique de lecture de la Convention collective nationale. Actuellement sous presse, il sera disponible dès le mois d'octobre, et vous permettra, entre autres, de mieux comprendre comment est calculé votre salaire et de le vérifier.

Mais une convention collective n'est pas figée, c'est un texte en perpétuel réécriture. Aussi nous compléterons ce livret par des fiches thématiques et des mises à jour régulières.



COMME DE PLUS EN PLUS DE SALARIÉS AU SEIN DES MJC ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

# AFIN QUE NOUS SOYONS ENCORE PLUS FORTS, REJOINS LA CGT !



Le secteur de l'Éducation Populaire est fortement impacté par le dumping social. Majoritairement, les professionnels de ton secteur subissent la précarité, le temps partiel imposé, les contrats intermittents, des conditions de travail dégradées, l'absence de déroulement de carrière, les petits salaires...

Les collectivités territoriales, étranglées financièrement par la baisse de la dotation de l'État, sont contraintes de repenser leur action et leur politique en faveur de l'Éducation Populaire. Elles publient des appels d'offres et signent des Délégations de Service Public (DSP). C'est la mise en concurrence des associations entre elles. L'arrivée d'entreprises issues du secteur marchand pousse les associations à délaissier le projet initial d'Éducation Populaire, porteur des idées de libération, d'émancipation individuelle et collective, de la citoyenneté, dans «L'Entreprise».

Mais aujourd'hui, les politiques publiques d'instrumentalisation qui transforment les associations en simples "opérateurs", les amènent bien souvent à développer un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'Éducation Populaire.

Conditions de travail dégradées :

- Disparité des statuts par des contrats divers (CDI, CDII, CAE, CDD de droit privé, d'usage, saisonnier, vacataire, CEE...)
- Précarisation outrancière des conditions de travail (contrats précaires, turn-over des professionnels-les, temps partiel ou résiduel, statut d'auto-entrepreneur...)
- Droit à la formation professionnelle peu respecté, malgré l'exigence d'actualisation des compétences
- Pas de reconnaissance professionnelle
- Entretiens obligatoires non réalisés
- Abus d'emplois bénévoles et de stagiaires
- Salaire peu attractant.

**Face à ces conditions de travail dégradées, la FERC revendique :**

- Une harmonisation des salaires
- Une reconnaissance des titres et des diplômes
- Un statut, des emplois stables et pérennes
- Un statut du travail salarié, garantie d'une véritable évolution professionnelle et de la transférabilité des droits sociaux.

- Des financements publics à hauteur des ambitions éducatives de notre pays
- La fin de la marchandisation de nos activités.

Le secteur associatif représente presque deux millions de salarié-e-s, très souvent dispersé-e-s et isolé-e-s dans de petites structures ; des salarié-e-s à qui l'on impose des contrats précaires, à temps partiel et sous-payés ; des salarié-e-s qui ne rencontrent que rarement une organisation syndicale et qui craignent de se syndiquer.

**La CGT est organisée dans de nombreuses associations, et particulièrement dans les MJC.** C'est la première force syndicale de la branche de l'Animation et de la FFMJC. Cependant ce n'est pas suffisant pour s'opposer efficacement aux régressions sociales. La CGT veut construire un mouvement rassembleur pour porter "tous ensemble" nos revendications de salarié-e-s et les valeurs de l'Éducation Populaire.

**L'adhésion à un syndicat reste la seule arme pour lutter efficacement contre l'arbitraire patronal.**

## BULLETIN D'ADHÉSION

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE POSTALE .....

LIEU DE TRAVAIL .....

ADRESSE MAIL .....

TÉLÉPHONE .....

**À RETOURNER PAR MAIL À CGT.MJC@WANADOO.FR**

